R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Vitrolles
vivre ensemble

ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE LA POLICE ADMINISTRATIVE
REGLEMENTATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT

N° : PA 2022-0423
Date : 12 octobre 2022

Mis en ligne : 21 OCT. 2022

Objet : Livraison d'un sapin
Lieu : Place de Provence et Parvis Hôtel de Ville
Date : le 23 novembre 2022

Le Maire de Vitrolles,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants ;
Vu l'article L113-2 du code de la voirie routière ;
Vu l'article L511-1 du code de la sécurité intérieure ;
Vu le code de la route et notamment les articles L325-1 et R417-10 ;
Vu l'arrêté municipal n° VRC P22-004 du 16 mars 2022 modifié, relatif à la circulation et au stationnement dans le centre urbain ;
Vu l'arrêté municipal n° 88.03.28 du 28 mars 1988 portant règlementation du stationnement des poids lourds sur la commune ;
Considérant la nécessité de règlementer la circulation et d'assurer la sécurité des riverains sur le territoire de la commune ;

ARRÊTE

Article 1
La société BLACHERE ILLUMINATION est autorisée à stationner un camion sur la Place de Provence pour livrer un sapin :

- **Le mercredi 23 novembre 2022**

Article 2
L'accès devra rester libre en permanence à tous les véhicules de secours. À tout moment, il pourra être demandé au permissionnaire le déplacement du véhicule.

Article 3
Les services de la Police Municipale assureront la manœuvre du véhicule.

Article 4
Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à partir de sa publication.

Article 5
Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L 2131-1 du CGCT accomplies.
Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale et Monsieur le directeur de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 6

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur de Cabinet,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Monsieur le Directeur Voirie Réseaux Circulation,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Vitrolles,
- Madame la Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale.

Lalia ATTAF
Adjoite au Maire,
Déléguée à la gestion des Espaces publics
Voirie et Propreté

MAIRIE de VITROLLES